



Le droit d'offrir un produit ?

Par **estil13**, le **12/01/2011** à **09:37**

Bonjour,

Je démarre une activité artisanale et j'aimerais offrir des produits pour faire ma publicité. Je suis boulanger, et j'aimerais donner du pain à une centaine de personnes, par l'intermédiaire d'Amap... afin qu'elles puissent goûter et se faire un avis sur mon produit. Le problème est que cela risque de déplaire fortement à ma concurrence...

Ai-je le droit de donner du pain ?

merci

Par **madeleine34**, le **14/01/2011** à **20:54**

L'échantillonnage de produits est en principe licite, tout dépend des circonstances dans lesquelles ce coup publicitaire est exercé, le prix des échantillons versé au client étant fixé par décret, il me paraît licite, le prix d'une baguette de pain n'étant que peu élevé vous pouvez tout à fait l'offrir, cependant et pour plus de tranquillité débrouillez-vous pour que cette promotion se fasse au sein de vos murs, ou dans un endroit entièrement public.